



Appel à vigilance : information sanitaire et prévention de maladies contagieuses –

23/01/2026

Ces dernières semaines, plusieurs foyers de **grippe équine** ont été signalés sur les territoires de la **Normandie** et de l'**Île-de-France**, plus récemment les **Pays de la Loire** et le département de l'**Ain (01)**. En parallèle, plusieurs foyers d'herpèsvirose équine (**rhinopneumonie**) de type 4 et surtout 1 ont également été confirmés. Le variant de type 1, qui présente des risques plus importants, a été identifiés dans les départements de la **Haute-Vienne (87)**, de la **Moselle (57)**, du **Bas-Rhin (67)** et des **Côtes-d'Armor (22)**.

➤ Consulter la [cartographie des cas répertoriés par le RESPE, par maladie](#).

Grâce à la vigilance collective, à la réactivité du corps vétérinaire et à la mise en place rapide de mesures sanitaires appropriées, **la situation en France demeure maîtrisée**.

Face à la rhinopneumonie, la grippe équine, la gourme ou toutes autres maladies contagieuses, le maintien de la vigilance par l'ensemble des acteurs de la filière équestre est déterminant pour la poursuite de l'ensemble des activités équestres. Cela est tout particulièrement vrai à cette période de l'année où les défenses immunitaires des équidés sont plus faibles, y compris avec des équidés vaccinés. Les changements d'environnement notamment lors de transports ou compétitions peuvent par ailleurs être des sources potentielles de stress, diminuant ainsi l'immunité des équidés.

Conformément aux préconisations de la **cellule de crise du RESPE** (Réseau d'Épidémi-Surveillance en Pathologie Équine), réunie le mardi 20 janvier, la Fédération appelle l'ensemble de la communauté équestre à la plus grande vigilance et rappelle les mesures de biosécurité à appliquer.

Les bonnes pratiques sanitaires à adopter :

- **Respect des mesures de quarantaine/isolement :**
 - lors de l'introduction d'un nouvel individu au sein d'une structure,
 - lors du retour d'un rassemblement d'équidés (compétition),
 - dès l'apparition de symptômes ou la détection d'un cas positif.
- **Surveillance de la température rectale des équidés** avant chaque sortie ou transport, via une fiche de prise des températures quotidiennes ([modèle fiche de température FFE](#)). Une **température supérieure à 38,5°C** nécessite un isolement strict du cheval et la suspension de tout mouvement.

- **Alerte auprès de votre vétérinaire traitant** pour toute suspicion afin d'identifier rapidement l'infection. De plus, dans l'intérêt général de la filière, il est essentiel de déclarer tout cas positif auprès du RESPE. Cette démarche garantit l'anonymat (les seules informations diffusées sont celles relatives à l'animal malade et à son département de détention) et permet de bénéficier d'une prise en charge des frais d'analyse à hauteur de 50%.
- **Vaccination régulière** des équidés pour diminuer significativement la circulation des virus et des maladies, ainsi que l'intensité des symptômes.



Espace Sanitaire FFE : la Fédération Française d'Équitation met à votre disposition des **informations sanitaires actualisées dans un espace dédié**. Vous y retrouvez notamment un lien direct vers les communiqués et alertes sanitaires du RESPE ou de l'affichage pour les clubs et les organisateurs de compétition.

En savoir plus :

- Consulter le [communiqué de la cellule de crise du RESPE – 20/01/2026](#).
- Consulter les fiches techniques du RESPE : [HVE4](#) ; [HVE1](#) et [grippe équine](#).